

Chauffards écraseurs

Un roubaisien tué par une auto à Lille

Un nouvel accident mortel, dû à la vitesse exagérée que pratiquent certains chauffards d'autos, s'est produit lundi soir, place de la République.

Vers 22 heures, une automobile touriste, appartenant à M. Jules Debachy, chauffeur à Lille, et qui pilotait le chauffeur Bula Charles 27 ans, demeurant à Lille, rue Colbert, roulait à toute allure sur le boulevard de la Liberté, venant du boulevard des Ecoles.

Sans ralentir, l'auto traversa la place de la République et en face du Café des Beaux-Arts, elle tamponna un piéton qui traversait le boulevard.

Le malheureux qui avait été touché par l'un des phares de la voiture, fut projeté avec violence sur le bord du trottoir, tandis que l'auto stoppait quelques mètres plus loin.

On transporta la victime, qui avait le crâne défoncé, dans une pharmacie, où son constat qu'elle avait été tuée sur le coup.

Dans ses poches, on retrouva des papiers qui permirent d'établir son identité. C'était M. Derinck, Désiré, représentant des pneus Solv, demeurant à Roubaix, rue de l'Alma, 39. Il se rendait chez M. Blanck, cafetier, rue Gambetta, 18, où il devait passer la nuit.

M. Cayot, commissaire de permanence, prévenu de cet accident, se rendit sur les lieux et interrogea le chauffeur Bula. Ce dernier déclara qu'il roulait à une vitesse d'environ 25 kilomètres à l'heure et qu'il avait corné avant de traverser la place de la République. Il croyait que la victime se serait arrêtée à temps. D'après d'autres témoins, l'auto roulait à une allure exagérée.

Le corps de la victime a été transporté à la morgue et le chauffeur écraseur a été libéré en liberté.

ROUBAIX

REDACTION : 33, rue Fauvrière. Tél. 551
DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

La vie de Madame Roland

PAR M. HENRI ROBERT

Hier après-midi, à la salle Pierre Desfontaines, le célèbre avocat, mandé par l'Association lilloise de la vie de la célèbre femme de lettres.

Il serait difficile d'imaginer un conférencier plus apte à discuter de ce sujet, où il tenait, avec une telle maîtrise, que celui de M. Henry Robert. De Mme Roland, celui-ci n'a pas seulement dit ce que les faits nous rappellent, mais aussi ce que sa sensibilité et sa compréhension de la grande républicaine, bien sûr, mais aussi de la grande humaine, lui ont permis de déchiffrer les mystères du cœur humain devant naturellement s'élever de sa haute existence, et à essayer de montrer hier à ses auditeurs charmés.

Le gros succès qu'il a remporté prouve qu'il a atteint ce but.

AU FIEU !

Le feu s'est déclaré hier soir, dans la cave de la maison habitée par M. Russell, 77, rue de Bouvines, où se trouvait un tas de copeaux de bois.

Les pompiers se sont rendus sur les lieux avec leur promptitude habituelle, et ont pu éteindre assez rapidement un feu qui avait pris naissance dans le tas de copeaux de bois.

On ignore la cause de ce feu, qui paraît en tout cas accidentelle.

LE TROISIEME CENTENAIRE DE MOLIERE

La troisième centenaire de Molière, que l'on est souhaité célébrer chez nous d'une façon plus étendue que d'habitude, sera célébré à l'occasion d'une réunion organisée par le Collège de jeunes filles de Roubaix à la Salle Pierre Desfontaines.

Après une conférence de Mme Séverin, directrice du Collège, sur « La vie de Molière », plusieurs jeunes filles de cet établissement ont interprété avec beaucoup d'agrément plusieurs scènes du grand comédien français.

CHANGEMENT A VUE

Main de duchesse ou de marquise, Combien l'hiver te compromise ! Mais te rouvra blanche et douce, Exquis Congo, grâce à la mousse !

TOURCOING

Accidents du travail

Beyls Albert, manoeuvre, chez Desodt-Herminier, 37, rue Saint-Roch, 26 ans, domicilié à Beckin, s'est occasionné une plaie à l'arcade sourcilière gauche en travaillant sur un chantier de la rue de Roncq, 15 jour de repos.

Damman Oscar, ouvrier de M. Sirat, rue de Laitie, a été touché par la roue d'un caniveau, qui lui a éraillé le tibia gauche, 30 jours.

Derubaux Jean-Baptiste, 64 ans, plafonneur, chez Brunoy, domicilié 40, rue de la Croix-Rouge, fut projeté sur la suite de la rupture d'un basting et s'occasionna des contusions aux genoux, 20 jours.

Delainoy Pierre, 30 ans, magasinier, chez Bouselle et fils, rue de la Chapelle, 47, en manipulant une feuille de cuivre rouge, s'est blessé assez profondément au milieu de la main gauche, 15 jours.

Vandepuque Jules, 17 ans, hâcleur, chez Haefely, domicilié à Mouscron, s'est fait un effort au poignet en soulevant une caisse de bobines, 15 jours.

Baumann Germaine, 27 ans, bobineuse, chez Metzmann, rue de la République, 33, a eu le doigt ring enroulé deux cylindres de pesse, 20 jours.

LES CONTRAVENTIONS

Contravention a été dressée contre D. C., 50 ans, cafetier, demeurant rue de Menin, 79, pour fermeture tardive de son débit de boissons.

N'ayant pas de permis pour son atelage, M. L. A., 22 ans, porteur de pain, demeurant à Roubaix, rue Lafayette, 35, s'est vu dresser contravention.

ARRESTATION DE FRAUDEURS

Les douaniers de la Martinique ont arrêté, dans la nuit du 14 au 15, deux hommes et un chien, pour avoir fraudéusement deux balles de produits divers. Ce sont les nommés : Guez Noël, 31 ans, chauffeur, demeurant à Nouvion-Mines et Thiazil Henri, manoeuvre de maçon, 15 ans et demi, demeurant à Roubaix. Ils ont été amenés à la Gendarmerie de Tourcoing, puis dirigés sur Lille.

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION PHYSIQUE FÉMININE « LELAN »

Au cours de la réunion de commission qui a eu lieu hier matin et dont l'ordre du jour était : rapport du trésorier, rapport moral du secrétaire, projet d'assurance et travaux en cours pour le terrain, M. Derck, trésorier, a lu le rapport financier de la société. La situation est en très bonne forme, et tout fait prévoir une bonne continuation.

Après échange de vues, le secrétaire a annoncé l'admission d'un projet d'assurance accidents, pour tout membre actif du club.

Ce projet est adopté à l'unanimité. Tout membre sera donc assuré contre les accidents pendant sa durée de culture physique, de match ou de déplacement organisé par la société.

A l'issue de la réunion, une délégation de la commission s'est rendue au devant de M. Viot, délégué officiel de la F.S.F.P.F., qui accompagnait l'équipe de l'A.S.A. de Paris. Ce dernier exprima le désir de visiter le terrain de jeux de la rue du Clitquet.

M. Schy, secrétaire général, exposa à la délégation parisienne les directives du comité technique.

Les parents désireux d'acquiescer ou de conserver force et santé à leurs fillets, sont conviés à assister à un très prochain entraînement dans la salle de culture physique de l'« Elan » où se fera inscrire au siège, 28, rue d'Austerlitz.

Brûlez du Coke de l'Usine à Gaz

MEILLEUR MARCHÉ QUE LE CHARBON

CONCERT DE L'AMICALE DU CALVAIRE

C'est aujourd'hui qu'aura lieu le fête de famille offerte aux sociétaires de cette amicale. Nul doute qu'une assistance nombreuse, appuyée sur ses superbes numéros épinglés au programme.

Nous avons noté plus spécialement une comédie en un acte « Mami Militaire » et la participation d'artistes amateurs, tels que : « Les Joux Carles », « Brothers Carole », « Scherzetti », « Delplanque », « Omex », « Allard », « Fiers », « Duonou », « Enlin », les couples gracieux de l'Opéra-Tourcoing, ainsi que des organisateurs.

L'ouverture des portes se fera à 7 h. 30. Rues à 8 heures.

UNION POST-SOLAIRE

Mardi 17 janvier 1922, à 7 heures du soir, salle du Gymnase municipal, cours de préparation militaire pour tous les élèves indistinctement.

CRICK-SICKS

Aujourd'hui mardi, 17, réfection générale par M. Duyburgh, à 19 h. 45. Présence indispensable.

PUPILLES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Les personnes ayant en nourrice des pupilles de l'Assistance publique sont invitées à se présenter avant le 20 janvier courant, de 9 à 11 heures, et de 14 à 16 heures, chez M. Perceper, rue Nationale, 100, pour y toucher les sommes qui leur sont dues pour le trimestre 1921.

THEATRE MUNICIPAL

Joué le 19 janvier, à 8 heures, soirée de gala, CARMEN, opéra comique en 4 actes. Musique de Georges Bizet, avec les concours de Mme Nordi, dans le rôle de Carmen et de M. Galuis, dans le rôle de Don José.

Au 2^e acte : « Danses Gitanes » et au 4^e acte Grand Ballet Espagnol.

La location est ouverte comme d'habitude.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES. — Brémade Dufardin, rue de Dunkerque, 50. Odette Dufardin, rue de Dunkerque, 50. Pauline Blanchet, rue du Général Bonnard, 60. Gineith Bouche, rue de Casario, 13. Thérèse Leruste, rue d'Austerlitz, 80.

PUBLICATIONS. — Henri Bonnevillie, trieur de laines et Alne Masure, confectioanneuse ; Raymond Dhallwin, tapissier et Marie Vandenberghe, couturière ; Mouscron Amand Verpillat, homme de peine et Albertine Delaere s. p. ; Cyrille Spillat, mécanicien et Pauline Accou, doubleuse à Roubaix ; Joseph Lavens, élévisse et Gabriela Caluire, emp. etc.

DECES. — Gustave Onhofs, 48 ans, rue de la Paix, 15. Sophie Deleone, 82 ans, rue de la Paix, 15. Marie Van der Vuerst, 71 ans, veuve Verleure, rue Nationale, 122. Henri Grimont, 67 ans, rue des Bénédictins, 7. Adèle Lecocq, 74 ans, veuve Lemaire, rue de la Grande Rue, 123. Marie Carrière, 73 ans, veuve Bouche, rue de Valenciennes, 100. Marguerite Piron, 28 ans, née, rue du Touquet, 226. Marie Maris, 68 ans, veuve Tournois, rue de Valenciennes, 100. Maurice Ribaucourt, 22 ans, rue Tassin, 100. Maurice Cousin, 4 mois, rue Deleuwaert, cour Wouters, 3.

SARDINES COGNAC

GARANTIES HUILE D'OLIVE PURE

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

OU ÊTES-VOUS, MADAME ? — Mme Béatrice, née Dufour Adeline-Nathalie, veuve d'un gendarme, dont l'adresse est inconnue, est invitée à faire connaître sa résidence actuelle au bureau du secrétaire de la mairie de Wattrelos, 46 guichet.

LES BLESSÉS DU TRAVAIL. — A la filature Lecocq-Dupire, une ouvrière, Delfrene Laura, 18 ans, demeurant à Wattrelos, rue de Roubaix prolongée, 49, a eu l'index droit pris dans les engrenages de son métier.

Aux Etablissements Kuhlmann, Louis Mehys, chauffeur d'auto, demeurant à Wattrelos, rue de Leers, maison Loncke, 8, s'est fait une déchirure fibro-musculaire.

Dans le chantier de la nouvelle usine du Sartel, un manoeuvre, Sello Auguste, demeurant à Wattrelos, rue Monge, s'est fait une déchirure musculaire en portant une plaque de ciment.

ÉTAT CIVIL. — Naissances. — Albert Masse, rue Félix Faure, 22 ; Henri Dolignot, rue l'Audenne, 106 ; Marcel Baert, rue Couteau, cur Couteau ; Marcelle Flahaux, rue Jean d'Arts, maison Bretteux, 2 ; Emélie Baileux, rue de l'Enfer, 23.

WASQUEHAL

UN HOMME SE JETTE DANS LE CANAL ET SE NOIE

Lundi matin, vers 9 heures, M. Polydore Lambert, commis à la Filature du Nord, était à son service le long du canal au lieu dit « Le Mont Blanc », derrière l'usine des produits chimiques, lorsqu'il aperçut, au bord de l'eau, un homme. M. Lambert vit tout à coup l'homme complètement déboulé qui se jeta à l'eau. Des bateaux de secours, à l'aide de perches de recherche, le corps du malheureux qui était déjà coulé à pic, pendant que M. Lambert prévenait le garde-champêtre Viseur et le commissaire de police.

Ensemble, vers 10 h. 30, un marinier réussissait, à l'aide d'une griffe, à retirer le corps du désespéré qui fut transporté à la Morgue où M. le docteur Bultin ne put que constater le décès.

Le dénombré serait âgé d'environ 50 ans, cheveux noirs, yeux marrons, taille 1 mètre 70, petite moustache noire ; signe particulier, le noyau portait un rapport au-dessus du sein gauche. Il était vêtu d'une tunique à boutons, d'un chapeau de feutre qui portait une chemise de toile rayée bleue et blanc, un pantalon gris, des chaussures grises, un veston marron, un gilet noir, un mouchoir gris, une paire de brodequin et un sac contenant une petite somme de 6.000 francs.

paire de chaussures de repos, tout le linge porté, une petite ceinture de cuir, un portefeuille en outre une ceinture de cuir portant comme seule indication : Jules Pierreche. Peut-être ce renseignement permettra d'établir l'identité du dénombré.

TOURNEE DU PERCEPTEUR.

Le percepteur se rendra à la Mairie, le mercredi 18 janvier, de 14 à 16 heures, pour la perception des contributions et des revenus communaux et pour payer, les retardataires des Pupilles de la Nation et les divers mandats.

LES NOUVELLES MAJORATIONS DES PENSIONS

Il est alloué aux grands invalides titulaires d'une pension d'invalidité égale ou supérieure à 85 %, ou régulièrement proposés pour une pension de cette nature, des allocations spéciales temporaires du taux ci-après :

Allocations numéro 1 : accordées pour invalidité de 85 %, 500 fr. par an.

Allocations numéro 2 : accordées pour invalidité de 90 %, 600 fr. par an.

Allocations numéro 3 : accordées pour invalidité de 95 %, 800 fr. par an.

Allocations numéro 4 : accordées pour invalidité de 100 %, 1000 fr. par an.

Allocations numéro 5 : accordées aux invalides bénéficiaires de l'article 12 de la loi du 31 mars 1919, 3500 fr. par an.

Allocations numéro 5 bis : accordées aux invalides bénéficiaires de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919, 5000 fr. par an.

Ces allocations spéciales ne peuvent être cumulées.

REVISION DE LA LISTE ELECTORIALE

Le maire de la commune de Roncq donne avis que le tableau des rectifications opérées à la liste électorale pour 1922 est déposé au secrétariat de la mairie, où tout électeur peut en prendre communication. Il est rappelé que les réclamations, formulées en inscription ou en radiation, seront reçues jusqu'au samedi 4 février à minuit, dernier délai.

MOUVAUX

LE PAIN A 0,95 LE KILO. — Par arrêté en date du 16 janvier, M. Duham, maire, fixe à 0,95 le prix de vente du kilo de pain, dans la Ville de Mouvaux, à compter du 18 courant.

ÉTAT-CIVIL. — Décès. — Wousson Joseph, 74 ans, rue Les Lias, 36.

BONDEUX

TOUJOURS LES EXPLOSIFS. — Un journalier, originaire de Bondoux, manipulait une grenade. L'engin ayant éclaté le malheureux fut tué grièvement.

VOIES URINAIRES

LABORATOIRE D'ANALYSES OUVERT DIMANCHE (ISS. 12 h.)

LILLE

La cambriole au travail

LA NUIT, DES MALFAITEURS ONT CAMBRIOLÉ UN MAGASIN DE LA RUE NATIONALE

Le mauvais temps n'est point fait pour rebouter MM. les malfaiteurs. Il semblerait plutôt, si l'on en croit les faits que nous allons relater, qu'il s'en sert le cas échéant comme complice benévoles.

C'est ainsi que l'avant-dernière nuit, profitant de ce qu'une épaisse couche de neige tombée en ville, avait fait les rues désertes, deux malfaiteurs pénétrèrent dans le magasin de la manufacture d'armes de Saint-Etienne, sis à l'angle du boulevard de la Liberté et de la rue Nationale.

C'est par le premier étage de l'immeuble servant de réserve de marchandises que les cambrioleurs pénétrèrent dans la place.

Ils parvinrent sur le balcon en escaladant l'angle du mur de la maison, donnant sur un terrain vague, boulevard de la Liberté. C'est leur point d'entrée facile, grâce à d'anciens crampons, soutiens de gouttières, se trouvant encore solidés au dit mur et aussi aux aspérités qu'offrent en cet endroit les pierres de taille.

Une fois sur le balcon, ils tentèrent, à l'aide d'un diamant de vitrier, de découper la vitre d'une fenêtre, n'ayant pu y parvenir, ils la brisèrent puis franchirent, firent jouer la paguquette. Ces malfaiteurs étaient chez eux.

Le directeur du magasin, M. Jean Healey, se trouvait à ce moment au 5^e étage de la maison, auprès de sa femme qui allait être mère. On ne s'étonnera pas, étant donné cette circonstance, s'il n'entendit aucun bruit suspect de nature à lui donner l'alarme.

Ce fut seulement hier matin que M. Healey, pénétrant au premier étage et remarquant, outre le carreau brisé, le désordre qui régnait dans la réserve, s'aperçut que quelque chose d'anormal s'était passé en cet endroit.

Les montes en l'air s'élevaient emparés de bouteilles, de rasoirs, de montres et principalement de couverts d'objets en argent, dont ils avaient abandonné les débris péle-mêle sur le plancher.

D'après les premières déclarations du plaignant, le montant du vol s'élevait à plusieurs milliers de francs.

Aussitôt prévenu de ces faits, M. Amel, commissaire de permanence, se rendit boulevard de la Liberté. Ayant fait les premières constatations, le magistrat releva le chemin suivi par les cambrioleurs, qui devaient croquer, être deux, dont un de petite taille, si l'on en juge par les empreintes de pas, malheureusement peu nettes, découvertes sur la neige du balcon escadé.

M. Perny chef de la « Sureté », a été saisi de cette affaire.

Tribunal correctionnel de Lille

CHEVILLARDS ET BOUCHERS CONDAMNÉS

Le tribunal a rendu les jugements contre plusieurs chevillards et bouchers poursuivis pour hausse illicite sur la viande et qui avaient comparu à de précédentes audiences. MM. Jules Leroy, Georges Descazes, Louis Delescluse, Gustave Hubert, Jules Bernart et Mme Marie Dehonck, sont condamnés à 3.000 fr. d'amende chacun, au frais et à l'insertion du jugement dans deux journaux de la région.

M. Roussel, boucher à Lille, est condamné à 500 francs d'amende et aux mêmes peines accessoires.

Enfin, MM. Deragnacourt, boucher à Bersée et Fard, boucher à Mérignies, sont condamnés chacun à 1.000 francs d'amende, avec insertion du jugement dans deux journaux de la région.

UN FALSIFICATEUR. — M. Benoît Collin, 52 ans, dépositaire à Roubaix, Grand-Rue, a livré à des cabaretiers, sous la dénomination d'eau-de-vie, des liquides pesant un degré d'alcool inférieur à celui admis dans la région. Pour ce délit, il récolte 200 fr. d'amende.

COCORICO ! — Le nommé Henri Serry, 55 ans, a volé un coq de combat et cinq lapins au préjudice de M. Paul Desmet, 30 ans, entraineur de battage à Sequedin. Il vendit le coq 60 francs à un sieur Jules Donze. Le tribunal condamne Serry à quatre mois de prison.

UNE BONNE QUI NE S'EN FAIT PAS. — La nommée Marie Leroy, 19 ans, servante, est accusée d'avoir dérobé à M. Descazes, demeurant 21, rue Jeanne-d'Arc, à Roubaix, une somme pouvant se monter à environ 10.000 francs. Elle récolte 18 mois de prison et est condamnée en outre à rembourser à son ex-patron la somme de 6.000 francs.

Tribune des Poilus

LES NOUVELLES MAJORATIONS DES PENSIONS

Il est alloué aux grands invalides titulaires d'une pension d'invalidité égale ou supérieure à 85 %, ou régulièrement proposés pour une pension de cette nature, des allocations spéciales temporaires du taux ci-après :

Allocations numéro 1 : accordées pour invalidité de 85 %, 500 fr. par an.

Allocations numéro 2 : accordées pour invalidité de 90 %, 600 fr. par an.

Allocations numéro 3 : accordées pour invalidité de 95 %, 800 fr. par an.

Allocations numéro 4 : accordées pour invalidité de 100 %, 1000 fr. par an.

Allocations numéro 5 : accordées aux invalides bénéficiaires de l'article 12 de la loi du 31 mars 1919, 3500 fr. par an.

Allocations numéro 5 bis : accordées aux invalides bénéficiaires de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919, 5000 fr. par an.

Ces allocations spéciales ne peuvent être cumulées.

REVISION DE LA LISTE ELECTORIALE

Le maire de la commune de Roncq donne avis que le tableau des rectifications opérées à la liste électorale pour 1922 est déposé au secrétariat de la mairie, où tout électeur peut en prendre communication. Il est rappelé que les réclamations, formulées en inscription ou en radiation, seront reçues jusqu'au samedi 4 février à minuit, dernier délai.

MOUVAUX

LE PAIN A 0,95 LE KILO. — Par arrêté en date du 16 janvier, M. Duham, maire, fixe à 0,95 le prix de vente du kilo de pain, dans la Ville de Mouvaux, à compter du 18 courant.

ÉTAT-CIVIL. — Décès. — Wousson Joseph, 74 ans, rue Les Lias, 36.

BONDEUX

TOUJOURS LES EXPLOSIFS. — Un journalier, originaire de Bondoux, manipulait une grenade. L'engin ayant éclaté le malheureux fut tué grièvement.

VOIES URINAIRES

LABORATOIRE D'ANALYSES OUVERT DIMANCHE (ISS. 12 h.)

LILLE

La cambriole au travail

LA NUIT, DES MALFAITEURS ONT CAMBRIOLÉ UN MAGASIN DE LA RUE NATIONALE

Le mauvais temps n'est point fait pour rebouter MM. les malfaiteurs. Il semblerait plutôt, si l'on en croit les faits que nous allons relater, qu'il s'en sert le cas échéant comme complice benévoles.

C'est ainsi que l'avant-dernière nuit, profitant de ce qu'une épaisse couche de neige tombée en ville, avait fait les rues désertes, deux malfaiteurs pénétrèrent dans le magasin de la manufacture d'armes de Saint-Etienne, sis à l'angle du boulevard de la Liberté et de la rue Nationale.

C'est par le premier étage de l'immeuble servant de réserve de marchandises que les cambrioleurs pénétrèrent dans la place.

Ils parvinrent sur le balcon en escaladant l'angle du mur de la maison, donnant sur un terrain vague, boulevard de la Liberté. C'est leur point d'entrée facile, grâce à d'anciens crampons, soutiens de gouttières, se trouvant encore solidés au dit mur et aussi aux aspérités qu'offrent en cet endroit les pierres de taille.

Une fois sur le balcon, ils tentèrent, à l'aide d'un diamant de vitrier, de découper la vitre d'une fenêtre, n'ayant pu y parvenir, ils la brisèrent puis franchirent, firent jouer la paguquette. Ces malfaiteurs étaient chez eux.

Le directeur du magasin, M. Jean Healey, se trouvait à ce moment au 5^e étage de la maison, auprès de sa femme qui allait être mère. On ne s'étonnera pas, étant donné cette circonstance, s'il n'entendit aucun bruit suspect de nature à lui donner l'alarme.

Ce fut seulement hier matin que M. Healey, pénétrant au premier étage et remarquant, outre le carreau brisé, le désordre qui régnait dans la réserve, s'aperçut que quelque chose d'anormal s'était passé en cet endroit.

Les montes en l'air s'élevaient emparés de bouteilles, de rasoirs, de montres et principalement de couverts d'objets en argent, dont ils avaient abandonné les débris péle-mêle sur le plancher.

D'après les premières déclarations du plaignant, le montant du vol s'élevait à plusieurs milliers de francs.

Aussitôt prévenu de ces faits, M. Amel, commissaire de permanence, se rendit boulevard de la Liberté. Ayant fait les premières constatations, le magistrat releva le chemin suivi par les cambrioleurs, qui devaient croquer, être deux, dont un de petite taille, si l'on en juge par les empreintes de pas, malheureusement peu nettes, découvertes sur la neige du balcon escadé.

M. Perny chef de la « Sureté », a été saisi de cette affaire.

Tribunal correctionnel de Lille

CHEVILLARDS ET BOUCHERS CONDAMNÉS

Le tribunal a rendu les jugements contre plusieurs chevillards et bouchers poursuivis pour hausse illicite sur la viande et qui avaient comparu à de précédentes audiences. MM. Jules Leroy, Georges Descazes, Louis Delescluse, Gustave Hubert, Jules Bernart et Mme Marie Dehonck, sont condamnés à 3.000 fr. d'amende chacun, au frais et à l'insertion du jugement dans deux journaux de la région.

M. Roussel, boucher à Lille, est condamné à 500 francs d'amende et aux mêmes peines accessoires.

Enfin, MM. Deragnacourt, boucher à Bersée et Fard, boucher à Mérignies, sont condamnés chacun à 1.000 francs d'amende, avec insertion du jugement dans deux journaux de la région.

UN FALSIFICATEUR. — M. Benoît Collin, 52 ans, dépositaire à Roubaix, Grand-Rue, a livré à des cabaretiers, sous la dénomination d'eau-de-vie, des liquides pesant un degré d'alcool inférieur à celui admis dans la région. Pour ce délit, il récolte 200 fr. d'amende.

COCORICO ! — Le nommé Henri Serry, 55 ans, a volé un coq de combat et cinq lapins au préjudice de M. Paul Desmet, 30 ans, entraineur de battage à Sequedin. Il vendit le coq 60 francs à un sieur Jules Donze. Le tribunal condamne Serry à quatre mois de prison.

UNE BONNE QUI NE S'EN FAIT PAS. — La nommée Marie Leroy, 19 ans, servante, est accusée d'avoir dérobé à M. Descazes, demeurant 21, rue Jeanne-d'Arc, à Roubaix, une somme pouvant se monter à environ 10.000 francs. Elle récolte 18 mois de prison et est condamnée en outre à rembourser à son ex-patron la somme de 6.000 francs.

Bourse des Poilus

	11	12	27	36	91	85
117	113	114	115	117	117	117
118	143	102	164	173	184	184
119	215	168	183	183	183	226
274	277	287	294	302	308	318
310	313	314	315	316	318	318
322	323	351	367	374	387	387
388	396	446	410	415	417	417
480	485	436	446	474	496	496
502	507	515	518	583	583	583
525	532	534	536	546	562	562
565	585	592	598	600	601	601
610	621	615	625	625	630	630
634	666	689	693	711	714	714
715	716	726	737	748	763	763
790	814	816	820	822	823	823
824	834	857	866	870	915	915
916	924	946	946	974	986	986
1093	1055	1057	1071	1089	1098	1098
1100	1111	1113	1116	1137	1155	1155
1195	1201	1203	1205	1211	1213	1213
1215	1216	1217	1218	1224	1229	1229
1227	1229	1231	1234	1238	1243	1243
1294	1304	1311	1314	1317	1318	1318
1374	1394	1415	1432	1405	1504	1504
1505	1512	1515	1516	1521	1531	1531
1533	1534	1574	1581	1587	1591	1591
1594	1613	1644	1645	1647	1649	1649
1687	1698	1717	1775	1784	1794	1794
1796	1797	1806	1812	1813	1814	1814
1815	1816	1836	1892	1895	1907	1907
1916	1922	1929	1935	1965	1940	1940
1941	1943	1952	1959	1965	1971	1971
1984	1997					

HERNIE